



LOCALES

ATTAQUE EN RÉGLE DES BUDGETS

Dans le Réseau Bleu, les restrictions s'accélèrent.

Elles pèsent dès à présent sur tous les métiers. Non-respect des modalités d'application de l'accord des 35 heures, réduction des objectifs d'antenne, redéploiement des heures...tout est bon pour réduire les budgets des locales.

Quelques exemples :

PARLS : discrètement ou ouvertement, les directions des locales adaptent en force les rythmes de travail à la nouvelle donne budgétaire, en bafouant l'accord des 35 heures :

- Un directeur annonce aux Parls qu'ils devront dorénavant lisser 17 jours sur 22,5 de RTT. Cette mesure est clairement annoncée comme la conséquence de la diminution des budgets CDD. De plus, elle intervient en cours de grille, alors que les modalités de prise des RTT doivent être conjointement décidées avant le démarrage de celle-ci.
- Ailleurs, pour les vacances de fin d'année, un seul CDD a dû remplacer deux Parls ! On réduit un peu les objectifs d'antenne, on fait mine de ne pas voir que le CDD dépasse largement les heures prévues à son contrat, et le tour est joué !

Lorsque l'encadrement ne joue pas sur les modalités de RTT pour réduire le recours aux CDD, d'autres solutions sont imaginées, et les Parls ne sont pas les seuls à en pâtir.

TECHNICIENS : dans une autre locale, la direction annonce qu'elle réduit le recours aux CDD pour pallier les surcroûts de travail chez les techniciens. Mais comment fera-t-on face aux événements d'antenne de cette année : les journées spéciales liées aux événements culturels et sportifs, les élections... La Direction préconise-t-elle le recours aux heures supplémentaires ou l'allègement des contenus d'antenne ?

JOURNALISTES : dans plusieurs locales, la direction décide de réduire les objectifs d'antenne, elle supprime le Magazine des sports du dimanche soir et réduit les infos de 18 heures à un flash de 3 minutes !

CHARGÉS D'ACCUEIL : dans une délégation, la direction décide de redistribuer les heures de standard d'une station à l'autre, tout en réduisant le recours aux CDD.

Contrairement à ce qu'ont déclaré la direction générale et les directions des locales dans les diverses instances, ce sont bien tous les services qui sont touchés par la réduction des moyens de fonctionnement et d'investissement de Radio France. C'est l'antenne, mais aussi les conditions de travail qui sont attaquées. Dans chaque région les salariés et les élus nous alertent et disent à la direction : ça suffit ! La CGT porte toute son attention sur ces attaques, (qui touchent aussi les salariés parisiens et les autres chaînes nationales) et travaille à une réponse adéquate avec tous ceux qui le souhaitent.

Les salarié(e)s ne veulent pas payer la note !